

# COMMUNE DE VALLANGOUJARD

## Ordures ménagères

Les réponses à l'enquête réalisée sur la Commune ont été trop peu nombreuses pour en tirer une conclusion.

Les élus du Syndicat intercommunal chargé des ordures ménagères ont très largement opté pour les mesures suivantes qui entreront progressivement en application. Le marché public de la collecte devant être renouvelé en juin.

**Bacs bleus.** Tous les 15 jours. Dès janvier 2018, tous les papiers seront acceptés : non seulement, comme aujourd'hui, les papiers dits « nobles » (journaux, magazines, prospectus) mais aussi les papiers de bureaux, papiers blancs, cahiers, enveloppes...

En juin 2018 : suppression du bac bleu ; les papiers seront collectés en mélange avec les emballages dans le bac jaune.

**Bacs jaunes.** Tous les 15 jours. À partir de juin 2018, ils seront plus grands (240 litres, au lieu de 120 généralement), pour recevoir également tous les papiers.

**Bacs verts (verre).** Tous les mois. Plus grand (120 litres) et à roulettes (la réglementation impose de supprimer tous les bacs sans roulettes).

Il pourrait être possible d'avoir, en plus, des points d'apport volontaire du verre.

Mais la réglementation des « Installations Ouvertes au Public » est devenue très contraignante et une étude devra déterminer les implantations possibles.

**Bacs à ordures ménagères.** Chaque semaine. Les bacs seront limités à 120 litres qu'il ne faudra pas dépasser (les sacs ou conteneurs additionnels seront refusés). Il sera demandé à chacun (ici comme partout, au niveau national) de tout faire pour diminuer le volume des déchets ménagers non triés.

**Encombrants.** Collectés en porte à porte 2 fois par an.

De nouveaux bacs seront distribués à partir de mai 2018. Les anciens bacs étant récupérés pour être recyclés.

En 2019, les calendriers de collecte pourront évoluer en fonction des optimisations proposées par le prestataire (changement de jour, possibilité de collecte l'après-midi...).

Les contraintes réglementaires et techniques tirant les coûts de traitement vers le haut, la diminution de la fréquence des ramassages permettra juste de stabiliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

d'usage), réhabilitation de l'ancien réseau, extension du réseau.

Cette augmentation devrait être corrigée par la convergence progressive des tarifs qui sera réalisée au sein de la Communauté de communes, qui, conformément à la loi, aura à gérer l'assainissement au plus tard en 2020.

En effet, ayant aujourd'hui une eau plus chère que la moyenne, la convergence des tarifs allègera, mécaniquement, la charge des Vallangoujardois.

## Assainissement

Comme annoncé (réunions publiques, lettres municipales), la redevance assainissement (qui s'ajoute au prix de l'eau des seuls bénéficiaires de l'assainissement) augmente assez fortement. Cette augmentation sert à financer les travaux récemment réalisés : collecteur vers Labbeville et Butry (en remplacement de l'ancienne station hors

## Mairie

01 34 66 51 11

[secretariat@vallangoujard.fr](mailto:secretariat@vallangoujard.fr)  
<http://www.vallangoujard.fr>

*Heures d'ouverture au public*  
Lundi, mardi, jeudi 9h à 17h  
Mercredi 9h à 12h  
Vendredi 9h à 16h  
Samedi 8h à 12h  
*... ou sur rendez-vous*

## Agenda

✓ **Samedi 16 décembre à 10h**  
Spectacle de Noël pour tous les enfants ou petits-enfants.

**Horaires / tonte et travaux bruyants**  
Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h  
Dimanche et fériés de 10h à 12h

Les **feux extérieurs** de toute nature (y compris de simples branchages, de palettes, etc...) sont strictement interdits.

Les **lingettes ménagères** (même biodégradables) doivent être jetées dans les ordures ménagères et non dans la cuvette des WC, car elles obstruent les pompes de relevage de l'assainissement collectif, ce qui génère des odeurs.

Les inscriptions sur les **listes électorales** peuvent être effectuées en mairie jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus de 10h à 12h

Dans le cadre de la suppression des produits phytosanitaires, les habitants sont invités à enlever les herbes de leurs trottoirs